



Habitat Opérations Foncières

**ARRÊTE D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE EN VUE DU  
CLASSEMENT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC MÉTROPOLITAIN DE  
LA RUE SAINT JEAN SITUÉE SUR LA COMMUNE DE LESPINASSE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière notamment ses articles R.141-4, R.141-5 et R. 141-6 à R.141-9,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 318-3, R. 318-10 et R. 318-11,

VU la délibération du Bureau métropolitain en date du 12 décembre 2013 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique en vue du transfert d'office dans le domaine public de la rue Saint Jean, située sur la commune de Lespinasse.

VU le dossier constitué en vue du transfert et du classement d'office dans le domaine public de la voirie concernée,

VU la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs établie pour l'année 2019,

**Monsieur le Président arrête**

**Article 1 - Objet de l'enquête**

Il sera procédé, par Toulouse Métropole, à une enquête publique en vue du transfert d'office dans le domaine public métropolitain de la rue Saint Jean, située sur la commune de Lespinasse.

**Article 2 - Durée de l'enquête**

L'enquête publique se déroulera pendant 17 jours entiers et consécutifs, du lundi 24 juin 2019 au mercredi 10 juillet 2019 inclus.

**Article 3 - Désignation du commissaire enquêteur**

Monsieur Patrick LAZARO est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

**Article 4 - Ouverture des registres d'enquête**

Le dossier d'enquête publique sera déposé, pendant 17 jours entiers et consécutifs, du lundi 24 juin 2019 au mercredi 10 juillet 2019 inclus :

- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc 31505 Toulouse (Métro ligne A – station Marengo), du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00,

- à la Mairie de Lespinasse, place de l'Occitanie 31150 LESPINASSE, le lundi de 9h à 12h et de 14h à 19h et du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Préalablement à la date d'ouverture de cette consultation, les registres d'enquête seront cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui transmettra à Monsieur le Président de Toulouse Métropole, dans le délai de **UN MOIS**, le dossier ainsi que les registres accompagnés de ses conclusions.

#### **Article 5 - Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête**

**Le dossier d'enquête restera disponible, pendant toute la durée de l'enquête publique :**

- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc 31505 Toulouse (Métro ligne A – station Maren-go), du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00,

- à la Mairie de Lespinasse, place de l'Occitanie 31150 LESPINASSE, le lundi de 9h à 12h et de 14h à 19h et du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h,

- sur le site internet suivant : <https://www.toulouse-metropole.fr/je-participe/enquetes-publiques>.

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

#### **Article 6 - Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations**

- **Consigner ses observations sur le registre d'enquête**

Les observations formulées par le public seront enregistrées sur un registre spécialement ouvert pour cet objet aux jours et heures d'ouverture :

- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc 31505 Toulouse (Métro ligne A – station Maren-go),

- à la Mairie de Lespinasse, place de l'Occitanie 31150 LESPINASSE, le lundi de 9h à 12h et de 14h à 19h et du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

- **Adresser un courrier postal ou par voie électronique au commissaire enquêteur**

Les observations formulées par le public pourront être adressées pendant la même période :

- soit par écrit au commissaire enquêteur siégeant à la Mairie de Lespinasse, place de l'Occitanie 31150 LESPINASSE,

- soit par voie électronique à l'adresse suivante: [OPERATIONFONCIERECUGT.courrier@mairie-toulouse.fr](mailto:OPERATIONFONCIERECUGT.courrier@mairie-toulouse.fr).

Les observations devront être adressées au plus tard le mercredi 10 juillet 2019, date de la fin de l'enquête publique.

- **Rencontrer le commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur, désigné à l'article 3, accueillera les observations du public lors des permanences suivantes, à la Mairie de Lespinasse, place de l'Occitanie 31150 LESPINASSE:

- le mercredi 26 juin 2019 de 9h à 12h,
- le jeudi 04 juillet de 14h à 17h.

#### **Article 7 - Publicité de l'enquête**

En application de l'article R. 141-5 du Code de la Voirie Routière, le présent arrêté sera publié par voie d'affiche et suivant tous autres procédés en usage, QUINZE JOURS au moins avant l'ouverture de l'enquête, et durant toute la durée de celle-ci.

Il sera également inséré dans deux journaux locaux et affiché au siège de Toulouse Métropole ainsi qu'à la Mairie de Lespinasse.

Il sera justifié de l'accomplissement de ces formalités par un certificat du Président de Toulouse Métropole, un certificat du Maire de la commune de Lespinasse et par deux extraits de journaux portant l'insertion.

#### **Article 8 - Décisions adoptées à l'issue de l'enquête**

A l'issue de l'enquête, si aucune contestation n'a été émise, le Bureau métropolitain délibérera afin d'approuver l'intégration et le classement d'office dans le domaine public métropolitain de la voirie concernée.

A l'issue de l'enquête, si des contestations ont été signalées, le classement d'office dans le domaine public métropolitain interviendra par arrêté préfectoral.

#### **Article 9 - Exécution de l'arrêté d'ouverture d'enquête**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Haute Garonne,
- Monsieur le commissaire enquêteur,
- Monsieur le Maire de LESPINASSE

Fait à Toulouse, le 17 MAI 2019

Le Vice Président

  
Grégoire CARNEIRO

**Transmis au contrôle de légalité le :**

**Publié par affichage au siège de Toulouse Métropole le:**

**Certifié exécutoire le :**